



**ASSOCIATION CULTURELLE DE  
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**

**Association déclarée Lois 1901 et 1905**

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté  
69003 LYON**

**ASSOCIATION CULTURELLE DE  
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**

**Rapports du Commissaire aux comptes  
Exercice clos le 31/12/2007**

**Ce document contient 12 pages**

---

**expertise comptable   social   conseil   commissariat aux comptes   audit**

Le Thelemos 12 et 15, quai du Commerce C.P.50203 69336 Lyon Cedex 09

**Tél. 04 78 43 45 55** Fax 04 78 64 83 42 **www.orial.fr**

**Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon**

S.A.S. au capital de 3 055 172 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

bureau de Paris 37, rue d'Amsterdam 75008 Paris

*Membre des réseaux internationaux AGN et JPAI*

EGLISE REFORMEE DE LYON  
6, cours de la Liberté 69003 - LYON

BILAN CUMULE AU 31/12/2007					
ACTIF			PASSIF		
	2007	2006		2007	2006
<b>Immobilisations Nettes</b>	<b>3 416 470</b>	<b>3 748 159</b>	<b>Reserve Patrimoine intégré</b>	<b>2 809 327</b>	<b>2 947 269</b>
Terrains Temples	713 520	776 920	Immobilier ERL	2 809 327	2 903 430
Constructions Temples	1 937 206	2 131 680	Guillotière	0	30 412
Amenag appart Aumonerie	158 692	158 692	Change	0	13 426
Immobilisations Guillotière	0	103 648	<b>Réserve affectée Immobilier</b>	<b>757 882</b>	<b>166 058</b>
Immobilisations Change	0	26 649	Administration	87 822	87 822
Orgues Temples	588 215	503 085	Administration pour Est lyonnais	601 445	23 807
Mat de bureau Administration	2 066	2 066	Fonds d'urgence	15 245	15 245
Mobilier Tassin	2 012		Provisions pour Immeubles ERL	12 085	12 085
Amort constructions Temples	-224 102	-149 218	Guillotière	1 917	1 917
Amort Amenag Appart Aumonerie	-97 787	-11 108	Change	10 570	8 170
Amortissements Guillotière	0	-4 764	Oullins	2 697	-9 089
Amortissements Change	0	-1 302	Est lyonnais	26 102	26 102
Amort Orgues Temple	-149 764	-120 740	<b>Réserves diverses</b>	<b>513 509</b>	<b>579 578</b>
Amort mat bureau Secrétariat	-754	-239	Administration	478 007	537 527
Amort mobilier Tassin	-175		Aumonerie	567	567
Immo en cours Est Lyonnais	487 341	331 188	Jeunesse	4 949	4 039
Immo en cours Oullins	0	1 600	Guillotière	19 240	11 898
<b>Caution loyer Aumonerie</b>	<b>1 920</b>	<b>1 920</b>	Brotteaux	5 838	3 280
<b>Autres créances</b>	<b>105 062</b>	<b>84 885</b>	Change	23 417	22 130
Produit à recevoir Cibles Paroisses	20 229	22 729	Oullins	388	11 617
Produit à recevoir Loyers CPCV	8 059	3 725	Est lyonnais	-18 899	-11 479
Produit à recevoir Subvention Aumon	27 308	21 041	<b>Résultat net</b>	<b>454 862</b>	<b>516 970</b>
UNACERF Oullins	0	303	Résultat Administration	3 297	-59 519
Dépôt UNACERF Oullins	48 085	35 460	Résultat Immobilier	416 552	600 000
Avance Guillotière ORD	1 381	1 627	Résultat Immobilier Est Lyonnais	-12 015	-22 362
<b>Titres de placement</b>	<b>1 188 170</b>	<b>277 343</b>	Jeunesse	2 838	911
Sicav Est Lyonnais Immobilier	1 188 170	277 343	Guillotière	15 185	2 579
<b>Disponibilités</b>	<b>228 656</b>	<b>303 424</b>	Brotteaux	6 864	1 436
<b>Banques</b>	<b>226 542</b>	<b>301 704</b>	Change	5 301	3 084
Administration	154 948	228 973	Oullins	20 978	-1 740
Guillotière	12 723	8 181	Est lyonnais	-4 140	-7 419
Montchat	0	2	<b>Subventions net. d'investis.</b>	<b>65 103</b>	<b>0</b>
Brotteaux	12 703	5 838	<b>Emprunts divers</b>	<b>26 355</b>	<b>19 987</b>
Change	24 752	21 462	Emprunt Oullins	0	19 987
Villeurbanne	0	5	Emprunt paroissien Est Lyonnais	25 000	
Oullins	18 352	30 046	Virement de fonds	1 355	
EST LYONNAIS	3 064	7 197	<b>Fournisseurs</b>	<b>81 441</b>	<b>86 822</b>
<b>Caisses</b>	<b>2 114</b>	<b>1 720</b>	Fournisseurs Guillotière	54 300	62 000
Secretariat	2 101	1 281	Charges à payer Honoraires	4 485	3 093
Guillotière	13	113	Charges a payer brotteaux Cible	0	1 122
Montchat	0	0	Charges à payer Cible Region	20 607	20 607
Villeurbanne	0	0	Charge à payer Entretien locaux	2 049	
Oullins	0	326	<b>Autres dettes</b>	<b>297 059</b>	<b>169 608</b>
<b>Charges à étaler Aumonerie</b>	<b>65 260</b>	<b>70 438</b>	Fonds immobilier Brotteaux	3 361	3 361
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>123</b>	Provision pour cible	12 343	14 844
			Legs Mèlere	0	1 778
			Legs Oullins	45 460	45 460
			ASEMERF Subvention Oullins	0	1 500
			Pdt d'avance Dons EST LYONNAIS	235 895	102 666
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 005 538</b>	<b>4 486 292</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 005 538</b>	<b>4 486 292</b>

**EGLISE REFORMEE DE LYON**  
6, cours de la Liberté 69003 - LYON

COMPTE DE RESULTAT CUMULE

2007

	TOTAL 2007	TOTAL 2006
Evangelisation Jeunesse	38 405,04	43 969,09
Fourniture énergie	50 705,41	50 964,12
Loyers et charges	26 037,43	21 158,20
Entretiens réparations	33 537,55	59 023,90
Assurances	7 375,78	7 778,16
Documentation colloques	5 456,27	6 031,02
Honoraires	17 981,96	13 137,50
Moyens d'information	10 827,63	31 525,76
Dessertes paroissiales	33 741,53	22 590,18
Affranchissements téléphones	13 901,47	13 921,84
Contributions Région Consistoire	534 450,00	528 150,00
Cotisation ASEMERF	800,00	800,00
Taxes foncières	10 003,00	12 003,00
Salaires et charges	184 253,82	147 982,40
Autres charges de gestion	8 966,10	4 829,54
Pertes sur cibles antérieures non vers	0,00	10 717,50
Frais financiers	5 769,09	12 072,31
Amort immobilisations	78 781,67	53 113,88
Valeur Nette Compt Immob cédées	288 669,59	
Dons solidarité EST LYONNAIS	1 019,04	7 574,00
Dons solidarité BROTTAUX	0,00	4 800,00
Versements cibles	0,00	0,00
<b>Total des charges</b>	<b>1 350 682,38</b>	<b>1 052 142,40</b>
Offrandes Nominatives	664 372,52	631 100,00
Offrandes Anonymes	7 514,31	8 446,43
Remboursement : Divers frais	57 990,30	49 674,22
Subventions d'exploitation	76 087,27	118 165,66
Subvention UNACERF Ministère	164 396,81	135 848,93
Subvention UNACERF et Autres	18 700,00	8 750,00
Produits financiers	10 788,46	2 230,44
Revenus des immeubles	3 620,00	8 300,00
Ventes immobilières	800 000,00	600 000,00
Dons et legs	1 777,80	1 796,58
Quote part subvention repris/immo	297,00	
Dons solidarité BROTTAUX	0,00	4 800,00
		0,00
<b>Total des produits</b>	<b>1 805 544,47</b>	<b>1 569 112,26</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>454 862,09</b>	<b>516 969,86</b>

## **A N N E X E**

**2 0 0 7**

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le total est de 5 005 538 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat (excédent) de 454 862.09 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

• En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code du commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont désormais présentés en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à la clôture de l'exercice 2007,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits du même exercice

### **1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Les évènements significatifs de l'exercice 2007 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

Le temple de Montchat a été cédé pour un montant de 800 000 €.

## 2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001 jusqu'au 31 décembre 2005.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien jusqu'au 31 décembre 2005.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2005, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2005.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est désormais comptabilisée dans les charges de l'association. Cette modification n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égale montant.

### 3) NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE					
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Patrimoine intégré au 01.01.2006	Acquisitions	Cessions Rebut	
1-Immobilisations incorporelles					
Total 1					
2-Immobilisations corporelles					
. Terrains	776 920			63 400	713 520
. Constructions	2 334 539		14 959	253 600	2 095 898
. Autres immobilisations corporelles	591 280		1 013		592 293
. Immobilisations en cours	332 788		156 153	1 600	487 341
Total 2	4 035 527	0	172 125	318 600	3 889 052
3-Immobilisations financières	1 920		0		1 920
Total 3	1 920	0	0	0	1 920
<b>TOTAL GENERAL 1-2-3</b>	<b>4 037 447</b>	<b>0</b>	<b>172 125</b>		<b>3 890 972</b>

AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Patrimoine intégré au 01.01.2006	Dotation de l'exercice	Cessions Rebut	
1-Immobilisations incorporelles					
Total 1					
2-Immobilisations corporelles					
. Constructions	169 324	127 701	53 194	28 330	321 889
. Autres immobilisations corporelles	125 453	-348	25 588		150 693
Total 2	294 777	127 353	78 782	28 330	472 582
<b>TOTAL GENERAL 1-2</b>	<b>294 777</b>	<b>127 353</b>	<b>78 782</b>	<b>28 330</b>	<b>472 582</b>

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2007 repose sur les règles suivantes :

- Ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Construction : valeur portée à l'acte ou 80% de la valeur globale de l'ensemble immobilier.

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévaluée de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
  - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01.01.2006 entre les composants identifiés,
  - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
  - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1<sup>er</sup> janvier 2006.
- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers**
- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

- Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

<i>Immeubles :</i>	6.66 %
<i>Agencement des immeubles :</i>	10 %
<i>Orgues :</i>	4 %
<i>Matériel de bureau :</i>	20 %

### 3.2. PROVISIONS

NEANT

### 3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

- Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).



En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

### 3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent à l'actif :

- des charges à étaler sur l'appartement de l'aumônerie pour 65 260 €

### 3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>CREANCES</b>					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers					
- Cautions					
2. Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances	105 062	48 085	56 977	105 062	
<b>TOTAL</b>	105 062	48 085	56 977	105 062	
<b>DETTES</b>					
1. Emprunts et dettes financières	26 355		26 355	6 355	20 000
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 441	20 607	60 834	34 841	46 600
3. Dettes fiscales et sociales					
4. Autres					
- Dettes aux Régions					
- Autres dettes	61 164		61 164	61 164	
Produits constatés d'avance	235 895		235 895	235 895	
<b>TOTAL</b>	404 855	20 607	384 248	338 255	66 600



### 3.6. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES				
SITUATIONS	au début de l'exercice	Variations 2007		au 31/12/2007 avant affectation du résultat 2007
		Patrimoine intégré	Affectations du Résultat 2006	
1. Fonds statutaires				
- Patrimoine intégré	2 947 269		-137 942	2 809 327
<b>Total fonds statutaires</b>	<b>2 947 269</b>	<b>0</b>	<b>-137 942</b>	<b>2 809 327</b>
2. Réserves statutaires ou contractuelles				
<b>Total réserves statutaires</b>				
3. Autres réserves				
- Réserve immobilisations	166 058		591 824	757 882
- Réserve générale	579 578		-66 069	513 509
<b>Total autres réserves</b>	<b>745 636</b>	<b>0</b>	<b>525 755</b>	<b>1 271 391</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 692 905</b>	<b>0</b>	<b>387 813</b>	<b>4 080 718</b>

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

La réserve « Patrimoine intégré » représente la contrepartie des actifs incorporels et corporels détenus au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et intégrés selon la méthode développée au chapitre 2, diminuée des amortissements de l'exercice pratiqués sur cet exercice, soit 2 809 327 €,

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit un excédent de 516 970 €, approuvée par l'assemblée générale en date du 29 Mars 2007.

### 3.7. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.



4) AUTRES INFORMATIONS :

4.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

<b>DONS RECUS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EGLISE REFORMEE</b>	<b>671 887</b>
<b>UTILISATION DES DONS</b>	
. Reversés à la Région et au Consistoire	534 450
. Utilisés au fonctionnement de l'église locale et des paroisses	137 437
<b>DONS RECUS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE DE L'EST LYONNAIS</b>	<b>131 300</b>
. Réservés pour cette utilisation	

4.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

**Indemnités de départ à la retraite**

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés, n'a été constituée dans les comptes de l'association.



## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### Comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mars 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- . le contrôle des comptes annuels établis en euros de l'ASSOCIATION CULTURELLE DE L'EGLISE REFORMEE DE LYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association culturelle à la fin de l'exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.
- Les valeurs mobilières de placements sont évaluées conformément aux mentions de l'annexe. Nous nous sommes également assurés par sondage qu'il n'y avait pas lieu de constater une dépréciation sur ces actifs.
- Les montants des capitaux restant dus, inscrits dans les comptes d'emprunts, correspondent aux montants fournis par les prêteurs.
- La note 4.1 de l'annexe présente de façon succincte le compte d'emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Nous nous sommes assurés que les informations données sont pertinentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

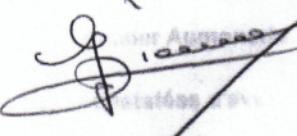
## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations contenues dans le rapport financier établi par le Conseil presbytéral et dans les documents adressés aux membres.

Fait à Lyon, le 12 mars 2008

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux comptes

  
Joël DIANOUX